

Comité du programme et budget  
Trente-cinquième et trente-sixième sessions, Genève  
22-26 mai et 19-23 juin 2023

## QUESTIONS-REPONSES

### Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI)

**Q. À l'annexe III du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), le lecteur est renvoyé à l'ensemble du rapport plutôt qu'au texte de la recommandation, pourriez-vous fournir les liens vers la recommandation?**

L'annexe III est destinée à fournir aux États membres les rapports complets du CCI relatifs aux recommandations en cours de mise en œuvre. Veuillez noter que les cinq recommandations en suspens sont toutes incluses dans le texte intégral du rapport du PBC, comme suit :

- Annexe I, page 2, recommandation n° 6 (JIU/REP/2020/7) concernant "[Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée](#)";
- Annexe II, page 6, recommandation n° 6 (JIU/REP/2020/2) concernant les "[Politiques et plateformes d'appui à la formation : améliorer la cohérence, la coordination et la convergence](#)";
- Annexe II, page 6, recommandation n° 4 (JIU/REP/2019/8) concernant l'"[Examen des échanges de personnel et des autres formes de mobilité interorganisations dans le système des Nations Unies](#)";
- Annexe II, page 6, recommandation n° 1 (JIU/REP/2019/5) concernant "[L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies](#)";
- Annexe II, page 8, recommandation n° 10 (JIU/REP/2018/4) concernant l'"[Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies](#)".

Pour plus de commodité, les liens vers le rapport proprement dit sont inclus ci-dessus et conduisent le lecteur directement à l'endroit où la recommandation est formulée dans le rapport complet.

### Programme de travail et budget proposé pour 2024-2025

#### Recettes

**Q. Pouvez-vous expliquer l'évolution des prévisions de recettes à partir d'une augmentation de 4,5% dans le programme de travail et budget et l'augmentation de 2,2% selon les prévisions d'avril de l'économiste en chef?**

L'augmentation estimée de 4,5% des recettes dans le programme de travail et budget est fondée sur les prévisions de janvier 2023 de notre économiste en chef. L'augmentation continue d'être due en grande partie à la hausse des recettes provenant de nos deux principaux services – le système du PCT et le système de Madrid, qui représenteront ensemble 94% de nos recettes. Les prévisions de recettes pour l'exercice biennal s'élèvent à 994,9 millions de francs suisses.

L'économiste en chef a depuis lors mis à jour ses prévisions en matière de demande et de recettes – ses dernières projections prévoient une augmentation de 2,2% des recettes pour 2024-2025. Nous restons très prudents en ce qui concerne nos prévisions de recettes et avons appliqué un facteur de prudence de 6% aux estimations de l'économiste en chef dans le programme de travail et budget

(nous avons appliqué un facteur de prudence de 5% au cours des derniers exercices biennaux). Cela atténue, dans une certaine mesure, la dernière projection des recettes à la baisse.

**Q. Proposez-vous une augmentation des contributions des États membres?**

Nous ne proposons pas d'augmentation de la valeur de la contribution unitaire en 2024-2025 (actuellement 45 579 francs suisses). Les États membres peuvent choisir de modifier leur classe de contribution (à la hausse ou à la baisse), ce qui aurait une incidence sur la valeur totale de leur contribution. En 2022, 10 États membres au total ont modifié leur classe de contribution, ce qui a entraîné une augmentation nette d'environ 238 000 francs suisses du montant des contributions prévues pour 2024-2025.

## Dépenses

### Intersectorielles

**Q. Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur le plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (IPGAP)?**

Ce plan établit notre stratégie pour les activités menées par l'OMPI en vue de promouvoir et d'encourager la participation des femmes à tous les aspects de la propriété intellectuelle et de l'innovation. Grâce à son plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes, l'OMPI fera connaître les avantages économiques que présente le renforcement du rôle des femmes dans les activités innovantes et créatives, aidera les gouvernements et les parties prenantes à se doter d'outils de collecte de données et d'élaboration des politiques, afin d'améliorer les écosystèmes nationaux en faveur des femmes et des filles, et proposera des activités concrètes axées sur une stratégie d'impact qui encouragent l'utilisation de la propriété intellectuelle par les entrepreneuses. Ce plan d'action, publié sur le site Web, contient de nombreuses informations sur les initiatives prévues dans ce cadre.

[https://www.wipo.int/export/sites/www/women-and-ip/en/docs/rn2023-1\\_ipgap.pdf](https://www.wipo.int/export/sites/www/women-and-ip/en/docs/rn2023-1_ipgap.pdf).

**Q. Comment allez-vous mesurer les progrès réalisés dans le cadre des initiatives liées à l'égalité hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle?**

Le principal indicateur d'exécution pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes est situé au sein du Cabinet du Directeur général. Il s'agit d'un indicateur transversal qui rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de toutes les initiatives, dans tous les secteurs, prévues dans le plan d'action. Mesurer les progrès accomplis à l'échelle de l'Organisation permettra d'avoir une vision plus globale de l'impact du plan d'action.

**Q. Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur la mise en œuvre envisagée de la stratégie en matière d'inclusion du handicap? Quels seraient le niveau de référence et l'objectif?**

Les innovateurs et les créateurs, ainsi que les personnes qui soutiennent l'innovation et la créativité, sont au cœur de la mission de l'OMPI. Pour que chacun puisse y prendre part et exprimer son talent et ses idées, il faut un environnement propice dans lequel toutes les personnes, notamment les personnes handicapées, dans toute leur diversité, se sentent accueillies, acceptées et encouragées, tant au sein de l'OMPI que dans l'écosystème de la propriété intellectuelle au sens large. Dans le cadre des activités qu'elle mène dans le domaine de l'inclusion du handicap, l'OMPI s'efforce :

- de faciliter l'évolution culturelle vers une approche du handicap fondée sur les droits;
- d'inscrire les droits des personnes handicapées dans les aspects internes et externes de ses travaux;

- d'écouter des personnes présentant des handicaps divers ainsi que les organisations qui les représentent, de les comprendre et de renforcer son engagement envers elles;
- de favoriser une plus grande diversité au sein du personnel;
- d'intégrer la question du handicap dans les initiatives et programmes pertinents, en améliorant l'accès des personnes handicapées aux services de propriété intellectuelle.

Notre stratégie en matière d'inclusion du handicap est disponible sur notre site Web : <https://www.wipo.int/export/sites/www/disability-inclusion/en/docs/disability-inclusion-strategy.pdf>.

L'objectif pour l'indicateur d'exécution inclus dans le programme de travail et budget pour 2024-2025 sera actualisé pour tenir compte de 8 des 15 indicateurs applicables définis dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, c'est-à-dire 53%.

Le Secrétariat serait heureux d'organiser une séance d'information à l'intention des délégations intéressées sur les initiatives prévues dans le cadre de la stratégie en matière d'inclusion du handicap.

**Q. Quel montant a été inscrit au budget pour les deux prochaines conférences diplomatiques et quels sont les éléments qui justifient cette estimation?**

Un montant de 1,5 million de francs suisses a été inscrit au budget pour chacune des conférences diplomatiques dans le programme de travail et budget pour 2024-2025. Au cours des exercices biennaux précédents, le programme de travail et budget prévoyait une provision d'un million de francs suisses pour une éventuelle conférence diplomatique, sous réserve de la décision des États membres. Compte tenu de l'augmentation des frais de voyage (qui constituent la majeure partie des coûts totaux) et d'autres pressions inflationnistes, nous avons estimé qu'il était plus prudent de relever l'estimation à 1,5 million de francs suisses.

**Q. Dans le résultat escompté 2.1 (Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle), à quoi se rapporte le terme "équilibrés"?**

Un cadre normatif international équilibré pour la propriété intellectuelle est le produit de procédures inclusives, représentatives et transparentes, et sert à faciliter des solutions durables fondées sur le consensus pour relever les défis auxquels nous sommes collectivement confrontés.

**Q. Comment est ventilé l'appui informatique aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle dans le Secteur administration, finances et gestion dans le cadre du résultat escompté 3.2?**

**Programme de travail et budget pour 2024-2025 : Appui informatique au système mondial de propriété intellectuelle au titre du résultat escompté 3.2**

(en millions de francs suisses)

	Programme de travail et budget pour 2024-2025		
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total
Système informatique du PCT	13,7	10,8	24,5
Système informatique de Madrid	4,4	3,6	8,0
Système informatique de La Haye	1,4	1,2	2,7
Système informatique de Lisbonne	0,1	0,0	0,1
<b>Total</b>	<b>19,6</b>	<b>15,7</b>	<b>35,3</b>
Note : détails pour le système informatique de Lisbonne (en milliers de francs suisses)	95,2	24,0	119,2

**Q. Quelle est la méthode de calcul utilisée pour évaluer l'impact de l'inflation sur le programme de travail 2024-2025 et quelles sont les sources de données pertinentes?**

Plutôt que d'appliquer un paramètre général d'ajustement à l'inflation au budget global, nous avons appliqué des paramètres d'ajustement à l'inflation à certaines catégories de coûts pour lesquelles nous disposons d'informations sur les augmentations attendues au cours du prochain exercice biennal :

- augmentation du coût des services de conseil en informatique entre 15 et 20% selon le profil, conformément aux nouveaux contrats conclus avec les prestataires de services de conseil en informatique;
- augmentation du coût des services publics – électricité et gaz – conformément au prix fixe négocié avec le prestataire de services pour 2024 et 2025);
- augmentation du coût des billets d'avion sur la base des augmentations réelles des coûts en 2022 et au premier trimestre de 2023;
- augmentation des coûts de l'assurance médicale sur la base des augmentations réelles en 2022.

**Q. Quels types d'audits et d'autres évaluations sont entrepris pour garantir que les systèmes des TIC de l'OMPI sont sûrs et sécurisés?**

La sûreté et la sécurité de l'infrastructure et des systèmes des TIC de l'OMPI sont d'une importance capitale, car elles sont au cœur du mandat de l'Organisation. C'est pourquoi la cybersécurité et la résilience des TIC présentent un intérêt majeur pour tous les organismes d'audit et de supervision, et font l'objet de contrôles réguliers.

L'OMPI est certifiée [ISO 27001](#) pour la gestion de la sécurité de l'information depuis 2011. Cette norme internationale mondialement reconnue couvre la définition, la mise en œuvre et la gouvernance du programme de sécurité de l'information d'une organisation et repose sur un cycle de vérification de trois ans. L'énoncé du champ d'application actuel de la certification en 2022 est le suivant : "La protection des systèmes d'information et des systèmes informatiques utilisés pour la gestion des demandes de brevet, d'enregistrement de marques, d'enregistrement de dessins et modèles industriels, les services d'arbitrage et de médiation, les procédures du recrutement à la cessation de service, des achats au règlement et les procédures financières, le service de coordination de la sûreté et de la sécurité de l'OMPI, le service d'horodatage numérique, l'Unité médicale et les bases de données mondiales".

Audits à venir pour les certifications de la norme ISO 27001 :

- premier audit de surveillance pour le cycle en cours : Octobre 2023 – le champ d'application sera élargi pour inclure le programme de protection des données personnelles;
- audit complet de certification (*ou de recertification*) en 2025.

Outre les audits annuels de certification ISO, réalisés par un organisme de certification externe indépendant et agréé, la Division de la supervision interne réalisera un audit de la gestion de l'informatique en nuage : assurance d'une gouvernance et de contrôles performants et efficaces concernant l'utilisation de services en nuage et les risques connexes, y compris les contrôles de la sécurité des données.

Parallèlement aux audits internes et externes, l'OMPI effectue tout au long de l'année des tests de pénétration périodiques de ses systèmes et infrastructures informatiques (sur site et hébergés dans l'informatique en nuage) en simulant des attaques externes et internes, ainsi qu'une gestion continue des vulnérabilités.

### Secteur des brevets et de la technologie

**Q. Pouvez-vous expliquer l'augmentation du poste "Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement" dans le budget 2024-2025?**

L'augmentation du poste "Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement" est principalement due aux éléments suivants :

- i) un nombre élevé de départs à la retraite prévus dans le secteur. Conformément à la Politique de l'OMPI relative aux réunions, activités d'accueil et réceptions officielles, l'Organisation apporte une contribution limitée aux réceptions organisées à l'occasion du départ à la retraite des membres du personnel;
- ii) l'accueil dans le cadre des activités de promotion des programmes relatifs au genre et à la propriété intellectuelle (par exemple, lors de la réunion des ambassadeurs qui a eu lieu au début de l'année pour soutenir les femmes dans les écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation). L'OMPI étudiera également la possibilité d'élargir son engagement auprès des entités nationales qui s'intéressent aux femmes, à l'innovation et à l'esprit d'entreprise.

Les dépenses réelles pour 2022-2023 s'élèvent à ce jour à environ 53 000 francs suisses pour ce poste de dépenses.

**Q. Pouvez-vous indiquer les institutions des Nations Unies avec lesquelles vous collaborerez dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes?**

La mise en œuvre du plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes sera assurée grâce à une série d'initiatives intersectorielles, au développement de nouveaux partenariats et au renforcement des collaborations externes existantes. Ces partenariats incluront une collaboration avec diverses institutions des Nations Unies, telles que le CCI, la CNUCED et ONU Femmes.

### Secteur du droit d'auteur et des industries de la création

**Q. L'objectif visé au titre du résultat escompté 2.2 est "d'anticiper les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité". Il s'agit notamment des enjeux liés aux pandémies, au transfert de technologie, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels. Pourriez-vous expliquer pourquoi seul 3,3% du budget du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création est alloué à ces domaines (résultat escompté 2.2) alors qu'environ 27% est prévu pour "faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout" (résultat escompté 1.1)?**

Tous les résultats escomptés sont des résultats d'ensemble auxquels contribuent plusieurs secteurs de l'Organisation. Par exemple, les projets portant sur des thèmes liés aux savoirs traditionnels et sur des défis mondiaux sont mis en œuvre par le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux avec des ressources associées dans le cadre de plusieurs piliers stratégiques, notamment le pilier stratégique n° 2. Le budget relatif au résultat escompté 2.2 en ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux est indiqué à la page 54 (version anglaise). Au titre du pilier stratégique n° 4, certains projets, y compris des projets relevant du Plan d'action pour le développement, concernent les communautés autochtones. Il s'agit de projets intersectoriels impliquant, par exemple, le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Le budget relatif au résultat escompté 2.2 en ce qui concerne le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création couvre donc uniquement un ensemble d'initiatives portant sur les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité. Il

convient de rappeler que le budget total prévu pour le résultat escompté 2.2 s'élève à 21,3 millions de francs suisses. Le budget prévu pour le résultat escompté 1.1 couvre les activités de la Division de l'information et de la communication numérique, qui fait partie du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création.

## Secteur du développement régional et national

### Q. Comment le budget 2024-2025 est-il ventilé pour les bureaux extérieurs de l'OMPI et le Bureau de coordination à New York?

Secteur du développement régional et national - Bureaux extérieurs : Programme et budget pour 2024-2025  
(en milliers de francs suisses)

Secteur	Programme de travail et budget pour 2024-2025			Programme de travail et budget pour 2022-2023			Variation en 2024-2025 par rapport au programme de travail et budget pour 2022-2023		Montants effectifs en 2022		
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Montant	%	Ressources en personnel	Autres ressources	Total
Bureau de l'OMPI à Singapour	1 244	553	1 797	1 182	553	1 735	62	4%	510	111	621
Bureau de l'OMPI au Brésil	932	475	1 407	1 056	475	1 531	-124	-8%	1 193	157	1 350
Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie	1 189	200	1 389	1 158	425	1 583	-194	-12%	625	21	645
Bureau de l'OMPI en Algérie	524	375	899	473	375	848	51	6%	247	110	357
Bureau de l'OMPI au Nigéria	399	375	774	327	375	702	72	10%	143	68	211
Bureau de l'OMPI au Japon	1 153	365	1 518	1 239	325	1 564	-45	-3%	547	160	707
Bureau de l'OMPI en Chine	2 308	525	2 833	2 083	525	2 608	225	9%	903	213	1 116
Bureau de l'OMPI à New York	696	732	1 429	621	724	1 345	84	6%	323	280	603
<b>TOTAL</b>	<b>8 445</b>	<b>3 601</b>	<b>12 046</b>	<b>8 138</b>	<b>3 777</b>	<b>11 915</b>	<b>130</b>	<b>1%</b>	<b>4 490</b>	<b>1 121</b>	<b>5 611</b>

### Q. Comment le budget 2024-2025 est-il ventilé dans le Secteur du développement régional et national pour le bureau du vice-directeur général, la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, les divisions régionales et la Division pour les pays les moins avancés?

Secteur du développement régional et national<sup>1</sup>  
Budget proposé pour 2024-2025  
(en milliers de francs suisses)

	Programme de travail et budget pour 2024-2025		
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total
Bureau du vice-directeur général, Secteur du développement régional et national	3 546	1 983	5 529
Division de la coordination du Plan d'action pour le développement	2 906	2 479	5 386
Division pour l'Afrique	3 442	1 696	5 137
Division pour les pays arabes	3 179	1 696	4 875
Division pour l'Asie et le Pacifique	4 316	1 696	6 011
Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes	4 658	1 696	6 354
Division pour les pays les moins avancés	3 188	1 134	4 322
Division pour les pays en transition et les pays développés	5 613	2 451	8 063
<b>TOTAL</b>	<b>30 847</b>	<b>14 830</b>	<b>45 677</b>

<sup>1</sup> À l'exclusion de l'Académie de l'OMPI et des bureaux extérieurs.

### Q. Comment le budget 2024-2025 est-il ventilé entre la coordination du Plan d'action pour le développement, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (tableau par priorités)?

Le montant de 4,4 millions de francs suisses comprend la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement dans toute l'Organisation, ainsi que la coordination de la mise en œuvre des activités liées à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Cette somme se décompose comme suit :

- coordination du Plan d'action pour le développement : 3,6 millions de francs suisses;
- coopération Sud-Sud et coopération triangulaire : 0,8 million de francs suisses.



Les activités et projets relatifs au Plan d'action pour le développement, ainsi que les activités de coopération Sud-Sud et triangulaire, sont mis en œuvre dans l'ensemble des secteurs.

**Q. L'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19 continuera-t-il d'être appliqué en 2024-2025?**

Afin de garantir que les projets liés à l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19 se poursuivent sans interruption en 2024-2025, le programme de travail et budget comprend une proposition visant à aider les États membres à se reconstruire après la pandémie. Cela permettra aux États membres de demander la mise en place de nouveaux projets relatifs à l'utilisation de la propriété intellectuelle pour renforcer les économies et soutenir les communautés et toutes les parties prenantes de la propriété intellectuelle après la crise de la COVID. Le budget correspondant s'élève à 3,3 millions de francs suisses, ce qui équivaut à l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19. Le budget est inscrit au titre de l'Académie de l'OMPI, Secteur du développement régional et national, et les initiatives de "reconstruction en mieux" continueront de fonctionner sous la direction stratégique du Directeur général, coordonnée par le coordonnateur chargé des questions relatives à la COVID-19 de l'OMPI, M. Sherif Saadallah, directeur exécutif de l'Académie de l'OMPI. Ce dernier collaborera avec les chefs de secteur ou leurs représentants dans le cadre de l'équipe d'experts chargée des questions relatives à la COVID-19, afin de mettre en œuvre des projets ciblés à la demande des États membres dans l'ensemble des secteurs de l'Organisation.

**Q. Pourriez-vous fournir un résumé des projets qui ont été demandés, qui sont en cours ou qui ont été achevés dans le cadre de l'ensemble de mesures prises en réponse à la COVID-19?**

Domaine du projet	États membres
<b>Propriété intellectuelle et santé publique.</b>	Algérie, Tunisie, Jordanie (activité sous-régionale), Koweït et pays du CCG, Mozambique, Afrique du Sud, Lettonie (activité sous-régionale).
Appui ciblé aux <b>PME</b> (y compris le renforcement des capacités en matière de monétisation et de commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, les ateliers de gestion de la propriété intellectuelle, le mentorat, les nouveaux programmes de formation des établissements de formation à la propriété intellectuelle, les outils et ressources personnalisés).	République dominicaine, Pérou, Colombie, Costa Rica, Thaïlande, Iran, Libéria, Nigéria, Arabie saoudite, Égypte, et projet spécifique pour les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine.
<b>Appui à l'innovation, au transfert de technologie et à la gestion de la propriété intellectuelle</b> pour les CATI, les instituts de R-D, les universités et autres structures de transfert de technologie, en particulier dans le domaine des sciences de la vie.	Mexique (activité régionale), Brésil, Chili, Ouganda, Algérie.
Appui ciblé aux <b>communautés locales, aux associations ou aux producteurs</b> , y compris les peuples autochtones, les jeunes et les femmes, afin de les aider à utiliser efficacement les outils de propriété intellectuelle (tels que les marques collectives, les indications géographiques, etc.) et à mettre en place des écosystèmes nationaux de propriété intellectuelle.	Mexique, Pérou, Antigua-et-Barbuda, Chili, Mongolie, Cambodge, Bangladesh, Tonga, Bhoutan, Ouganda, République kirghize, Tadjikistan, Kazakhstan.
Appui ciblé aux <b>industries de la création</b> .	Trinité-et-Tobago, pays d'Amérique centrale et République dominicaine, Ghana.
Projets pilotes sur l'accès à l'éducation et au matériel pédagogique dans les <b>écoles primaires et secondaires</b> .	Philippines, Bhoutan, Antigua-et-Barbuda, Colombie, Cameroun, Samoa.
Appui ciblé aux <b>secteurs nationaux clés</b> (par exemple, propriété intellectuelle et tourisme, technologie, jeux vidéo, etc.)	Pays d'Amérique centrale et République dominicaine, El Salvador, Cambodge, Arabie saoudite, Serbie (activité régionale).
<b>Conseils législatifs et de politique générale et services de règlement des litiges de propriété intellectuelle</b> (par exemple, aide à l'utilisation des <b>services de règlement extrajudiciaire des litiges</b> , en particulier dans le domaine des sciences de la vie).	Pays comprenant : Suisse, Italie, Moldavie, Sri Lanka.

## Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux

### **Q. Quels seraient les coûts estimés pour la participation des communautés autochtones et locales aux sessions de l'IGC durant l'exercice biennal 2024-2025?**

Nous partons du principe que le coût moyen par personne et par session est de 5000 francs suisses. À la quarante-septième session de l'IGC, il a été recommandé à l'Assemblée générale de 2023 d'inclure quatre sessions de l'IGC dans le programme de travail du prochain exercice biennal, les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de l'IGC se tenant l'une à la suite de l'autre.

À titre d'estimation, quatre représentants chacun pour trois réunions (par exemple, comme envisagé par les États membres, les quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions consécutives de l'IGC) coûteraient 60 000 francs suisses. Sept représentants, un pour chacune des sept régions socioculturelles utilisées par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, pour le même nombre de sessions, coûteraient 105 000 francs suisses.

### **Q. Comment l'augmentation du budget du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux est-elle ventilée pour l'exercice biennal 2024-2025?**

Les augmentations du budget du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux sont principalement dues aux éléments suivants :

- conférence diplomatique : 1,5 million de francs suisses + 1 ressource temporaire;
- extension du programme de travail sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques : 0,6 million de francs suisses + 1 ressource temporaire;
- intensification des initiatives en faveur de la jeunesse et en matière de propriété intellectuelle et de politique de la concurrence : 0,3 million de francs suisses;
- nouveau projet du Plan d'action pour le développement relatif au respect de la propriété intellectuelle sur l'élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain : 0,2 million de francs suisses;
- livre sur les technologies vertes : 0,2 million de francs suisses.

### **Q. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur les travaux envisagés par la Division des défis mondiaux à l'intersection de la propriété intellectuelle et de la santé?**

- Les travaux de la Division des défis mondiaux à l'intersection de la propriété intellectuelle et de la santé sont axés sur l'exploitation de la propriété intellectuelle pour favoriser l'accès aux médicaments et aux technologies de la santé. Nous agissons dans le cadre de partenariats avec des initiatives d'accès à la santé au niveau mondial, comme le Medicines Patent Pool. Nous mettons actuellement aussi en place de nouvelles initiatives pour relever les défis urgents en matière de santé mondiale, notamment la recherche et le développement d'antibiotiques.
- La Division des défis mondiaux pilote également plusieurs bourses d'innovation en matière de santé mondiale, axées sur le développement et le renforcement de la capacité d'innovation dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, afin de relever les défis sanitaires dans les pays en développement.
- De nouvelles activités à l'intersection de la santé et du changement climatique sont également au stade de la conception, par exemple autour du rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.
- Nous avons commandé plusieurs études indépendantes sur les enseignements tirés de l'expérience, axées sur l'identification des facteurs déterminants de la mise au point des technologies relatives à la COVID-19 et de l'accès à ces technologies. La première étude, réalisée par Rena Conti, a été publiée l'année dernière et porte sur [les facteurs déterminants dans le succès de la mise au point du vaccin contre la COVID-19](#).



La deuxième portera sur les pratiques en matière de concession de licences dans le domaine des vaccins contre la COVID-19 et des technologies (à venir).

- L'équipe chargée des questions de santé mondiale collabore avec des équipes de tous les secteurs de l'OMPI dans des domaines comme le transfert de technologie, la cartographie des brevets, les savoirs traditionnels et le droit des brevets, afin de contribuer à résoudre les problèmes d'accès aux soins de santé. Par exemple, notre collaboration avec la Division du droit des brevets et de la technologie porte sur la fourniture d'une assistance technique aux États membres afin qu'ils utilisent pleinement les flexibilités prévues par l'Accord sur les ADPIC.
- La Division des défis mondiaux dirige également l'engagement de l'OMPI dans la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMC et l'OMS sur les questions de politique publique à l'intersection de la propriété intellectuelle, de la santé et du commerce. Entre autres activités, la coopération trilatérale fournit une assistance technique sur les questions de politique et de mise en œuvre liées à l'innovation dans l'espace médical, la production locale et l'accès aux médicaments. [La plateforme d'assistance technique trilatérale](#) a été lancée l'année dernière en réponse à la crise de la COVID-19.

### Secteur administration, finances et gestion

#### **Q. Quel est le montant du budget 2024-2025 pour la part de l'OMPI dans le budget du CCI financé conjointement?**

Le budget 2024-2025 s'élève à 180 000 francs suisses. Cela représente une augmentation de 30 000 francs suisses par rapport à l'exercice biennal 2022-2023.

#### **Q. Pourriez-vous indiquer le montant et les ratios des achats de l'OMPI auprès des pays développés, des pays en développement, des pays les moins avancés (PMA) et des pays en transition entre 2013 et 2022?**

L'OMPI, comme toutes les autres institutions du système des Nations Unies, fournit ses données annuelles à l'UNOPS pour la publication des montants de ses achats dans le rapport statistique annuel des Nations Unies :

[https://www.ungm.org/Shared/KnowledgeCenter/Pages/asr\\_country\\_developing#](https://www.ungm.org/Shared/KnowledgeCenter/Pages/asr_country_developing#).

- un extrait du rapport est fourni ci-dessous, les données couvrent la période 2013-2021 (le rapport 2022 est sur le point d'être publié);
- la majeure partie des dépenses de l'OMPI se rapporte à l'entretien des locaux du siège ainsi qu'à l'infrastructure et aux services informatiques. Par conséquent, la grande majorité de nos dépenses sont effectuées localement;
- en cas de recours à des sociétés étrangères, le pays d'origine enregistré est celui de l'adresse de facturation qui, pour des raisons juridiques ou fiscales, se trouve souvent en Europe même si l'activité est exercée ailleurs (par exemple : fournisseurs de services informatiques);
- l'OMPI indique le montant des achats par pays fournisseur. La ventilation par niveau de développement est consolidée par l'UNOPS selon le classement utilisé par l'[UNCTADstat](#);
- dans l'outil interactif, vous pouvez choisir "OMPI" à l'aide du menu déroulant. D'autres analyses détaillées sont disponibles par catégories de pays, par pays, par année, etc.

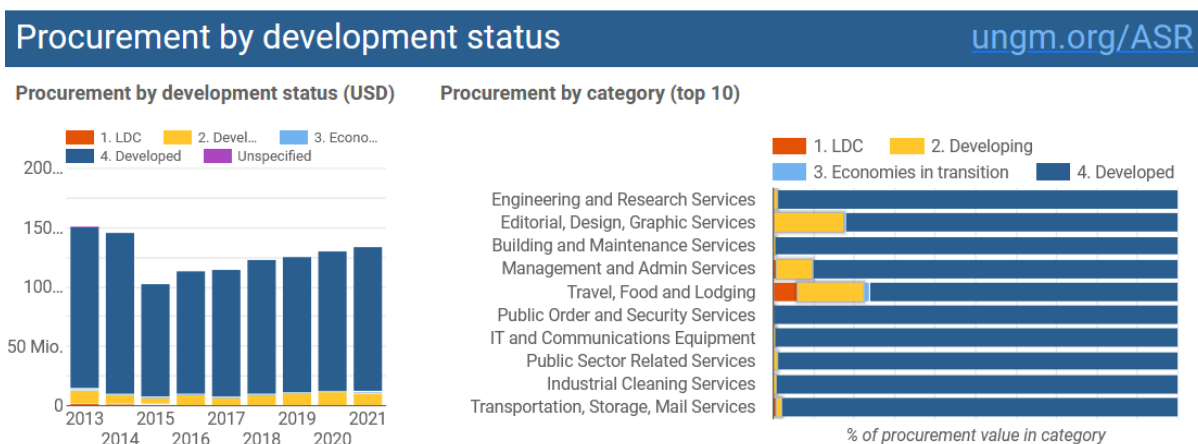
**Montants totaux des achats (au cours de la période 2013-2021)**

*Catégories par pays selon le classement de la CNUCED*

Millions de dollars É.-U.		
Pays développés	1 100	92,3%
Pays en développement	83,4	7,0%
PMA	5,7	0,5%
Pays en transition	2,5	0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 191,6</b>	<b>100,0%</b>

**Rapport statistique annuel des Nations Unies (extrait)**

*Toutes les années, période 2013-2021*



**Divers**

**Q. Pourriez-vous nous fournir une copie de l'accord de 1975 relatif à la politique de l'OMPI en matière de représentation géographique?**

Ce document a été remis à tous les coordonnateurs régionaux en décembre 2022 dans le cadre des discussions sur la répartition géographique. Il est joint à l'annexe des présentes questions-réponses.

Le rapport du Comité de coordination de 2016 sur la répartition géographique, qui fait état de l'examen effectué par les États membres, pourrait également présenter un intérêt :

[https://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/wo\\_cc\\_73/wo\\_cc\\_73\\_5.pdf](https://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/wo_cc_73/wo_cc_73_5.pdf).



## GEOGRAPHICAL DISTRIBUTION

### II

#### LONG-TERM PLAN FOR FILLING VACANT POSTS

8. Background. In its September 1974 session, the Coordination Committee, "confirming its view that the equitable geographical distribution of posts in the professional categories, with particular regard to the social and economic differences among countries, and in conformity with Article 9(7) of the WIPO Convention, [was] a matter of the greatest importance, request[ed] the Director General to submit to the next ordinary session of the Coordination Committee [that is, the session of September 1975] the draft of a prospective plan for filling vacant or newly established posts, as well as the posts which [were] expected to become vacant, preferably by specialists of those countries which [were] insufficiently represented in the staff of the International Bureau, in accordance with the aforementioned Article of the WIPO Convention" (WO/CC/VII/7, paragraphs 55 and 62).

---

In the course of the adoption of the above text, the Delegation of the Soviet Union said that in its view the word "prospective" was used in the sense of "long-term," and the Director General stated that he would take note of that Delegation's view (WO/CC/VII/7, paragraph 66).

9. Article 9(7) of the WIPO Convention reads as follows: "The Director General shall appoint the staff necessary for the efficient performance of the tasks of the International Bureau. He shall appoint the Deputy Directors General after approval by the Coordination Committee. The conditions of employment shall be fixed by the staff regulations to be approved by the Coordination Committee on the proposal of the Director General. The paramount consideration in the employment of the staff and in the determination of the conditions of service shall be the necessity of securing the highest standards of efficiency, competence, and integrity. Due regard shall be paid to the importance of recruiting the staff on as wide a geographical basis as possible."

10. The Staff Regulations of WIPO repeat and further elaborate on these principles. The two Regulations in point, Regulations 4.1 and 4.2, read as follows:

"Regulation 4.1: General Principles

"The paramount consideration in the recruitment of staff and in the determination of conditions of service shall be the necessity of securing for the International Bureau the services of persons with the highest standards of efficiency, competence and integrity."

"Regulation 4.2: Geographical Distribution

"(a) Due account shall be taken of the importance of recruiting staff on as broad and fair a geographical basis as possible, and preference should be given, other qualifications being equal, to candidates from regions of the world which are not represented or insufficiently represented.

"(b) This principle shall not apply to posts in the General Service category."

11. The question of equitable geographical distribution is a matter which is almost constantly under consideration by all organizations in the United Nations system and it may be of interest to examine what methods are applied or are being contemplated in other organizations of that system.

12. In the United Nations system, several organizations have an established recruitment system based on geographical distribution, but of those organizations only a few of the largest have plans which have been submitted to and approved by their governing bodies, "plan" meaning a desirable distribution of certain posts among the nationals of the member States. Although these plans differ from each other in certain details, their main common characteristics seem to be the following:

(i) The plan extends to posts of the Professional and higher categories, with the exception of the "language posts" (interpreters, translators, editors and the like).

(ii) The criterion for determining the number of posts to be filled by nationals of any member State (such State's "quota") is the percentage represented by that State's contributions of the total amount of all the contributions paid by all the member States; however, each State has a minimum quota (otherwise the quota of many States would be less than one post); in the United Nations, the total number of posts reserved for the minimum quotas (mid-point of the minimum --which is expressed in a range figure--multiplied by the number of member States) represents 23% of the total number of posts.

(iii) The quota is expressed in terms of a range (that is, "between X and Y number of posts") which extends generally from 10% to 25% below and above the number resulting from the application of the principle described in (ii), above; in some cases, the quota of contributors paying 10% or more of the total amount of the contributions is adjusted downwards; however, this consideration is irrelevant in WIPO's context, where all countries pay less than 10%.

(iv) The quotas of States belonging to the same geographical region (sometimes divided into two subregions) are also regarded as a total and are compared with the quotas of each of the other regions or subregions as a further method of assessing whether the desirable degree of geographical distribution has been achieved.

13. Proposal. It is proposed that WIPO follow similar principles as far as they are applicable to it in view of its size and taking into account the desirability of having regard to the social and economic differences among the countries. The following paragraphs specify the principles which WIPO could follow and indicate the results which they would yield in practice.

14. The long-term plan for filling vacant posts in the Professional and higher categories, with the exception of the language posts, should, subject to Article 9(7) of the WIPO Convention, be based on the following principles:

(i) One-quarter of the posts should be equally divided among the seven regions, that is, Africa, Latin America and the Caribbean, North America, Asia and the Pacific, Eastern Europe, Western Europe, Middle East (this enumeration follows the French alphabetical order). This nomenclature and distribution is in conformity with the geographical grouping established by the General Assembly of the United Nations for purposes of geographical distribution, except that, in the United Nations, the region "Asia and the Pacific" is called "Asia and the Far East" and the Caribbean is attached to North America instead of Latin America.

(ii) Three-quarters of the posts should be divided among the seven regions in the same proportion as that in which the total amount of the contributions payable by the States of a given region stands to the total amount of all the contributions payable by all the member States.

(iii) The desirable number of posts ("quota") for each region should be in terms of a range expressed by two numbers, the lower being 10% below, and the higher 10% above, the number of posts which would result from the application of (i) and (ii), above, provided that the range should in no case encompass less than three figures.

(iv) The number of posts constituting the quota of each region should be filled by nationals of States belonging to that region, provided that, where there are substantial social and/or economic differences among the States of that region, the filling of the said posts should be effected with due regard to the need to reflect equitably the main social and/or economic position of such States.

15. In the International Bureau of WIPO, leaving aside the post of Director General, the number of posts in the Professional and higher categories in the 1975 budget is 61. Of these, 6 are language posts (5 translators and 1 legal editorial officer). Thus, the number of posts to which geographical distribution should apply is 55.

16. Since the number of member States is 92, a distribution per State would not be practical. On the other hand, a distribution per region would be practical, and it is proposed that, in conformity with United Nations practice, the regions be the seven mentioned in paragraph 14(i). This geographical distribution would, to a large extent, reflect also the desire, expressed by the Coordination Committee, that there should be particular regard to the social and economic differences, since four of the seven regions predominantly consist of developing countries (Asia and the Pacific being the only one with a significant presence of developed countries too because of Australia, Japan and New Zealand) and three predominantly consist of developed countries. Furthermore, whereas three regions (North America, Eastern Europe, Western Europe) are completely or nearly homogeneous as far as socio-economic systems are concerned, in the other four regions a greater variety of socio-economic systems is reflected. The economic and/or social differences inside each region would be taken into account under principle (iv) referred to in paragraph 14, above.

17. One-quarter of the 55 posts to be equally divided among the seven regions is 14. Thus the minimum quota of each region would be 2.

18. The remaining 41 posts would be divided in proportion to the contributions. It is to be noted that about half of the income of WIPO is derived not from contributions but from registration fees of the Madrid and Hague Unions. One could argue that the income of these two Unions should be treated as contributions (and allocated according to the nationality of the applicants who pay the fees) or that a number of posts, corresponding to the work performed for these two Unions, should be allocated only among the States which are members of those two Unions (rather than the 92 States which are members of any of the Unions or WIPO). However, neither of these solutions is proposed.\*

19. The application of the proposed principles would yield the following results:

Regions (in the French Alphabetical Order)	A Minimum Quota (Number of Posts)	B Percentage of Contributions (1974)	C Number of Posts Corres- ponding to Percentages in Column B	D Total of posts Appearing in Columns A and C	E Desirable Range
Africa	2	6.0%	2.5	4.5	4 - 6
Latin America and the Caribbean	2	6.0%	2.5	4.5	4 - 6
North America	2	11.1%	5.0	7.0	6 - 8
Asia and the Pacific	2	12.8%	5.0	7.0	6 - 8
Eastern Europe	2	12.7%	5.0	7.0	6 - 8
Western Europe	2	48.3%	20.0	22.0	20 - 24
Middle East	2	3.1%	1.0	3.0	2 - 4
	<u>14</u>	<u>100.0%</u>	<u>41.0</u>	<u>55.0</u>	<u>56</u>

20. For the purposes of comparison, and to show which regions would, in the present situation, be "over-represented," "under-represented" or in the desirable range, the following table shows the desirable range according to the proposal made (Column A), the desirable range if the Madrid and Hague Union fees are treated as contributions (Column B), and the actual--present--situation (Column C):

Regions	A Desirable Range as Proposed	B Desirable Range if Madrid and Hague Fees are Treated as Contributions	C Actual Situation on June 1, 1975
Africa	4 - 6	(2 - 4)	4
Latin America and the Caribbean	4 - 6	(2 - 4)	3
North America	6 - 8	(4 - 6)	3
Asia and the Pacific	6 - 8	(4 - 6)	5
Eastern Europe	6 - 8	(4 - 6)	4
Western Europe	20 - 24	(28 - 34)	28
Middle East	2 - 4	(2 - 4)	2
Vacant	-	(-)	5
Stateless	-	(-)	1
Total (average)	<u>56</u>	<u>(55)</u>	<u>55</u>

\* Annex IV shows the percentage of the total amount of contributions for 1974 payable by each member State (column A), as well as the corresponding percentages of the aggregate of contributions and registration fees (column B).



21. Should the Coordination Committee accept the above proposed long-term plan, the desirable range figures would be recalculated each year on the basis of the amount of contributions payable (rather than actually paid) for each year and the number of posts appearing in the budget for that year.

22. In the present situation, there are 5 vacant posts; 1 additional post is proposed in the budget for 1976; the number of posts expected to become vacant in 1976 is unknown but past experience has shown that in 1976 it may be in the neighborhood of 4. Thus, there is quite some leeway to approach the proposed goals.

23. In order to allow more time for the finding of candidates by the Governments of member States, a list of expected vacancies could be announced from time to time and without waiting for the announcement of the competitions themselves.

24. The Director General would naturally consider it his duty to follow a recruitment policy which, by the earliest possible date and with due regard to the career prospects of the existing staff, would result in a geographical distribution corresponding to the proposed plan.

25. The Coordination Committee is invited to express its views on paragraphs 8 to 24 and, in particular, on the system proposed in paragraph 14 and the possibility referred to in paragraph 23.